

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2014**

Le lundi dix-sept novembre deux mil quatorze, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents : M. CARPENTIER Eric, Mmes FERCOQ Huguette, JEANS Philippe, MILLE Rémy, ANCEL Valérie, CHATELAIN Sylvain, MALANDAIN Elodie, RUDELLI Elisabeth, PLANQUAIS Pascale, RACINE Régine, FOOS Jean-Louis, BONTE Robert, MARTIN Martine, KUSZ Eric,

Absent excusé : M. DIOLOGENT Gaëtan

Secrétaire de séance : Mlle MALANDAIN Elodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

**RETRAIT DES COMMUNES DE CIDEVILLE, MOTTEVILLE ET SAINTE MARIE DES
CHAMPS DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE FREVILLE**

M. le Maire expose la demande de retrait du Syndicat formulée par les conseils municipaux des communes de Cideville, Motteville et Sainte Marie des Champs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. donne son accord de principe au retrait des communes de Cideville Motteville et Sainte Marie des Champs

. décide que la présente délibération sera notifiée à toutes les collectivités membres du Syndicat pour application de l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

. autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2)

De la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle que :

. la commune de Croixmare a, par délibération du 30 septembre 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié ;

Le Maire expose que :

. le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant :

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide, d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances/Dexia Sofcap

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.10%

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents non titulaires de droit public

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.11%

- . d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- . d'autoriser le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

NOMINATION COORDONNATEUR ET REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Le maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2015 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal décide :

- . De désigner Mme Lopez Catherine, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur

- De fixer à un le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité
- De désigner Mme Sylvie Paumier, comme agent recenseur
- De fixer les taux de vacations attribuables à l'agent recenseur 1.72 € par habitant et 1.13€ par logement.

ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Vu la présence du quorum légal de ses membres,

Le Code Général des collectivités territoriales en son article L5511-1,

Les statuts de l'Agence Technique Départementale de Seine Maritime (ATD 76) approuvés par l'Assemblée Générale constitutive du 19 novembre 2012.

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services de l'ATD 76,

Décide ;

- De demander l'adhésion à l'ATD76 à compter du 1^{er} janvier 2015 et d'en approuver les statuts,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'ATD 76 (0.51 € par habitant avec un forfait minimum de 202 € pour 2014).

SUBVENTION LYCEE QUENEAU-RAID LYCEES GUYANE-KOUROU 2015

M. le Maire informe le conseil de la demande de subvention d'Héloïse et Marie Lemercier qui font partie de l'association sportive du lycée Queneau qui partira à Kourou en Guyane pour participer au raid multisports organisé du 22 au 30 mars 2015.

Les dépenses de frais d'avion, d'hébergement et de restauration s'élèvent à 5 500 € pour le groupe se composant de 5 jeunes du lycée Queneau dont 2 de Croixmare. Diverses actions sont entreprises afin de rassembler l'argent nécessaire.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à verser une subvention de 300€ au lycée Queneau.

DECISION MODIFICATIVE LYCEE QUENEAU (raid lycée Guyane-Kourou 2015)

Le virement de crédit suivant nécessaire pour le Lycée Queneau (raid lycée Guyane-Kourou 2015)

Prélèvement de la somme de 300 € à l'article 022

Virement à la somme de 300 € à l'article 657427

Sur le budget de fonctionnement 2014 de la commune de CROIXMARE.

PERIMETRE DU SAGE

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de périmètre du SAGE (Schéma d'aménagement et gestion des eaux) . Le conseil municipal, après une large discussion, conteste la création du SAGE et, de ce fait, ne valide pas le périmètre à 12 voix contre, 1 voix pour, 1 blanc.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : Le maire présente ce qu'est un PCS qui permet « de s'organiser pour être prêt ». Prêt à toute éventualité. Elisabeth Rudelli, Robert Bonté et le maire iront à une réunion sur la méthode d'élaboration d'un PCS pour ensuite pouvoir l'appliquer à notre commune.

Contrat EDF : sachant qu'au 31 Décembre 2015 les tarifs réglementés sur les puissances de plus de 36KW seront supprimés, Eric Kusz était chargé d'étudier les offres de la concurrence.

D'après son étude, il est préférable de rester aujourd'hui chez EDF

Site de croixmare.fr Depuis le départ de Gilles Dagorno, le site n'était plus actualisé. Régine a accepté de remédier au problème. Il s'est avéré qu'il était plus aisé de refaire une maquette que de reprendre l'ancienne. Avec l'aide précieuse de Romain, bientôt notre site sera à nouveau fonctionnel sur le même hébergeur.

Eclairage terrain de foot : Avec une équipe supplémentaire, des entraînements doivent avoir lieu en fin de journée ; un éclairage serait nécessaire. Un électricien adhérent au club est venu faire un diagnostic puis un devis qui s'élève à 2265,86 € TTC. Après discussion, il est étudié de ne mettre que 2 spots au lieu de quatre et de demander une participation au club.

Travaux prévus ou en cours

- Curage du puit de la caserne
- Isolation des combles de la maternelle
- Fenêtres du rez-de-chaussée du presbytère
- Clôture devant le vestiaire

Réflexions sur les grands projets à réaliser Après avoir listé, les besoins, il s'avère sachant que nos dotations seront en baisse qu'il sera utile de se fixer des priorités

Demande d'aide ou subvention : Le maire présente les demandes : CLIC, Charline, Téléthon, Abbé Ekofo. Après une large discussion, toutes sont refusées.

Cérémonie des vœux : la date est programmée le 17 Janvier, une visite de la nouvelle classe est prévue et le Député Mr Bouillon et Mr Marchal Conseiller Général seront invités.

Questions diverses :

- Mr Chatelain informe qu'il a eu une demande de parents de mettre des barrières sur le trottoir dans le virage près de Mr Auzou.
- Le maire informe qu'Albéa propose le dimanche 07 Décembre une ballade à pied, vélo, roller sur le viaduc de l'autoroute

La séance est levée à 23H00

Le Conseil Municipal,

Le Maire,